



Avis à manifestation d'intérêt N°2026-006/Agetib/DG/DM

Sélection d'un consultant (firme) pour l'actualisation du diagnostic technique, l'élaboration des dossiers d'appels d'offres (DAO) et le suivi-contrôle des travaux d'urgence du chemin de fer de l'axe Ouagadougou – PK frontière RCI

Pays	: Burkina Faso
Nom du projet	: Projet de Bassin d'intégration Sikasso - Korhogho – Bobo-Dioulasso (SKBo)
Maître D'ouvrage	: Ministère de la Construction de la Patrie représenté par le projet de Bassin d'Intégration Sikasso - Korhogho – Bobo-Dioulasso (SKBo)
Financement	: Banque Mondiale crédit IDA n°7772 du 12 juin 2025
Reference STEP	: BF-PST2-528109-CS-QCBS

1. Le Burkina Faso a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du Projet de Bassin d'Intégration Sikasso - Korhogho – Bobo-Dioulasso (SKBo). Conformément aux procédures de la Banque Mondiale, le projet se propose d'utiliser une partie du financement pour effectuer les paiements au titre du marché relatif à **l'actualisation du diagnostic technique, l'élaboration des dossiers d'appels d'offres (DAO) et le suivi-contrôle des travaux d'urgence du chemin de fer de l'axe Ouagadougou – PK frontière RCI.**
2. Le Projet de Bassin d'intégration Sikasso - Korhogho – Bobo-Dioulasso (SKBo) vise à favoriser l'intégration régionale dans la zone transfrontalière et à soutenir l'amélioration des infrastructures sur les corridors routiers et ferroviaires. Ce projet, axé sur le Burkina Faso, constitue le premier d'une série de trois projets visant à améliorer la connectivité multimodale afin de soutenir les chaînes de valeur et le commerce sous régionaux, favorisant ainsi une sous-région plus intégrée et interconnectée. Afin d'atteindre cet objectif de développement, cet avis est publié dans le but de sélectionner un consultant (firme) pour **l'actualisation du diagnostic technique, l'élaboration des dossiers d'appels d'offres (DAO) et le suivi-contrôle des travaux d'urgence du chemin de fer de l'axe Ouagadougou – PK frontière RCI.**
3. L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib), agissant en qualité d'Agence Partenaire pour la mise en œuvre dudit projet, sollicite pour le compte du Projet de Bassin d'intégration Sikasso - Korhogho – Bobo-Dioulasso (SKBo), des candidatures sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour être retenu sur la liste restreinte pour la réalisation de la mission conformément aux termes de références.

4. Les Consultants sélectionnés feront partie d'une liste restreinte en vue de concourir pour assurer la mission d'actualisation du diagnostic technique, l'élaboration des dossiers d'appels d'offres (DAO) et le suivi-contrôle des travaux d'urgence du chemin de fer de l'axe Ouagadougou – PK frontière RCI jusqu'aux opérations de réceptions provisoire et définitive.

Les prestations réparties en deux tranches consisteront essentiellement à :

➤ **Tranche ferme**

Elle comprend :

- L'actualisation du diagnostic technique existant des travaux d'urgence sur l'ensemble des tronçons désignés de la ligne ferroviaire Ouagadougou – PK frontière RCI ;
- L'élaboration des études techniques d'exécution pour les travaux à mener sur la plate-forme ferroviaire, les ouvrages d'art et hydrauliques et le Renouvellement Voie Ballast (RVB), en vue de la réhabilitation et la mise à niveau de la voie ferroviaire ;
- L'élaboration des dossiers d'appels d'offres (DAO) pour les travaux d'urgence.

➤ **Tranche conditionnelle**

Cette tranche consistera au suivi contrôle des travaux d'urgence du chemin de fer jusqu'à la réception provisoire et définitive.

NB : Pour les détails des tâches de la mission, se référer aux termes de références disponibles à l'adresse ci-dessous indiquée.

5. Le Directeur Général de l'Agetib invite les candidats intéressés, à manifester leur intérêt pour les services ci-dessus en fournissant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés similaires exécutées au cours des dix (10) dernières années (2016 à nos jours), l'organisation technique et managériale du candidat, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels, le chiffre d'affaires moyen annuel sur les cinq dernières années (2021 à 2025) ou sur la période d'existence du cabinet. Pour les firmes Burkinabé, elles fourniront en plus l'attestation d'inscription à l'ordre des ingénieurs et l'agrément technique E ou EC. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 20 pages (hors annexes).

Les critères techniques d'évaluation et de sélection se présentent comme suit :

Critères	Notes
1. Nature des activités du candidat en relation avec le domaine des prestations : Le candidat devra justifier de sa qualification dans le domaine des études, du contrôle et de la surveillance de travaux de construction d'infrastructures ferroviaires y compris la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, de sécurité, santé et d'hygiène. Les firmes nationales devront justifier d'un agrément catégorie E ou EC du ministère en charge de la Construction de la Patrie et de l'inscription à l'ordre des ingénieurs. Les firmes étrangères devront fournir les documents équivalents exigés dans leur pays de base légale pour l'exercice de ladite profession.	10 points
2. Nombre d'années d'expérience en lien avec le critère 1 : - < 01 an (0 point) - Entre 01 et 05 ans exclus (08 points) - Entre 05 et 10 ans exclus (10 points) - Entre 10 et 15 ans inclus (15 points)	20 points

Critères	Notes
- > 15 ans (20 points)	
3. Qualification du candidat dans le domaine des prestations durant les dix (10) dernières années (2016 à nos jours) justifiées par la fourniture d'une copie des pages de garde et de signature des contrats, enregistrés aux impôts si applicables dans le pays d'exécution du contrat et des attestations de bonne fin d'exécution des prestations : i. missions d'études techniques de construction ou de réhabilitation d'infrastructures ferroviaires d'un linéaire d'au moins 30 km : 20 points (le maximum de points sera accordé au candidat présentant le plus de missions similaires, les autres seront notés au prorata) ; ii. missions de suivi-contrôle de travaux de construction ou de réhabilitation d'infrastructures ferroviaires d'un linéaire d'au moins 30 km : 20 points (le maximum de points sera accordé au candidat présentant le plus de missions similaires, les autres seront notés au prorata)	40 points
4. Organisation technique et managériale du cabinet : i. Structure organisationnelle adaptée aux besoins spécifiques de la mission permettant d'optimiser les processus de travail et favoriser la réussite de la mission tel que la certification ISO 9001 ou équivalent.....15 points ii. Capacité démontrée à réaliser des missions similaires dans les délais impartis. : (joindre les preuves pour au moins 2 missions : les attestations de bonne fin du maître d'ouvrage précisant les dates de début et de fin, la page de garde et de signature du contrat précisant la durée d'exécution contractuelle) et tous autres documents permettant d'apprécier le respect des délais..... 15 points	30 points
Total	100 points

Pour être qualifié, les candidats devront avoir exécuté au moins une mission similaire (étude technique ou suivi-contrôle).

6. Une (01) liste restreinte d'au moins cinq (05) et d'au plus huit (08) bureaux, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations seront établies. Ces bureaux présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du dossier de demande de propositions qui leurs sera remis.
7. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) » en accord avec le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), Edition 2016, révisé en septembre 2025 (septième 7ème édition) (« le Règlement de Passation de Marchés »).
8. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leur capacité toutefois en se limitant à des groupements de deux (02) membres au plus et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

9. Le présent avis à manifestation d'intérêt est soumis aux dispositions du règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, novembre 2020, septembre 2023 et février 2025. Aussi, il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.15, 3.16, 3.17 et 3.19 de la Section III de : « GOUVERNANCE, du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, novembre 2020, septembre 2023, février 2025 et septembre 2025, relatifs aux conflits d'intérêts, à l'avantage compétitif inéquitable et à la soumission d'une proposition par consultant sont applicables.
10. Les Consultants intéressés peuvent consulter les termes de référence à l'adresse ci-dessous et aux jours ouvrables de 07 heures 30 minutes à 16 heures 00 ou à travers les liens suivants : <https://www.agetib.net/index.php/avis-de-manifestation-d-interet> ou <https://pmdUvs.bf/appels-doffre/>.
11. Les manifestations d'intérêt en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies plus une copie électronique modifiable doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le **21 SEPT 2026** à **10 heures 00 mn TU** avec la mention «**actualisation du diagnostic technique, élaboration des dossiers d'appels d'offres (DAO) et suivi-contrôle des travaux d'urgence du chemin de fer de l'axe Ouagadougou – PK frontière RCI**». L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des candidats qui souhaitent y assister.

Adresse :

Direction Générale de l'Agetib
11 BP 1912 Ouagadougou CMS 11
Secteur 52, Avenue Mouammar KADHAFI
Tél. : + (226) 25 37 72 23

Email. : infos@agetib.bf; avec copie à ikabre@agetib.bf et couedraogo@agetib.bf

Site web : www.agetib.net et www.pmdUvs.bf.

Ouagadougou, le 31 août 2026

Le Directeur Général

Ollo Franck Hervé KANSIE

Officier de l'Ordre de l'Étalon

